

# RÉUSSIR VOTRE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN 6 ÉTAPES CLÉS

AVEC



Lien cliquable vers les outils

L'OPCO Santé vous propose **6 étapes clés** pour réussir la mise en œuvre de votre plan de développement des compétences. À chacune des étapes, découvrez notre accompagnement et nos outils.



## 1 • IDENTIFIEZ

de janvier à août

Identifiez les besoins de compétences par rapport à vos enjeux stratégiques.

### NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Bénéficiez de conseils emploi-formation adaptés à votre situation, votre maturité et votre projet.

de janvier à février

Rédigez une note d'orientation.

### NOS OUTILS

Un atelier pour concevoir votre plan <sup>(1)</sup>.

de mars à juin

Présentez une note d'orientation en CSE <sup>(2)</sup>.

### NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Une intervention-conseil en CSE <sup>(2)</sup>.

de janvier à mai

Réalisez et/ou exploitez vos entretiens professionnels.

### NOS OUTILS

Un atelier et des ressources pour réussir vos entretiens professionnels.

## 2 • ÉLABOREZ

de juin à février

Élaborez le plan de développement des compétences et transmettez-le à votre conseiller OPCO Santé.

### NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Bénéficiez d'une analyse de votre plan <sup>(1)</sup>.

### NOS OUTILS

Des webinars et ateliers pour améliorer vos pratiques en formation.

Un outil prêt à l'emploi pour concevoir votre plan <sup>(1)</sup>.

Avant le 28 février

## 3 • OPTIMISEZ

d'octobre à mars

Déterminez votre investissement formation.

### NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Bénéficiez d'une optimisation financière de votre plan <sup>(1)</sup> et de services sur mesure.

### NOS OUTILS

Un outil de simulation <sup>(3)</sup>. Votre conseiller peut vous aider dans sa prise en main.

## 4 • CONVENTIONNEZ

d'octobre à mars

Complétez votre convention de services et retournez-la signée à votre conseiller OPCO Santé.

### NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Bénéficiez de services adaptés à votre situation et réservez les fonds. Pour en garantir l'accès, signez une convention sur mesure.

### NOS OUTILS

La convention de services.

Contactez votre conseiller pour adapter votre investissement à vos projets RH et formation !

## 5 • GÉREZ

de janvier à décembre

Mettez en œuvre votre plan <sup>(1)</sup> : envoyez les salariés en formation et suivez votre activité formation.

### NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Votre conseiller OPCO Santé vous appuie dans la gestion de votre activité formation.

### NOS OUTILS

Les WebServices.

## 6 • ÉVALUEZ

d'octobre à décembre

Évaluez les compétences acquises par vos salariés et faites le bilan de vos actions.

### NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Faites le bilan des actions avec votre conseiller OPCO Santé et préparez le plan n+1.

Pour en savoir plus :  
**Offres & services >**  
**Outillage de la fonction RH.**

Contactez votre conseiller OPCO Santé pour avoir une présentation des services que l'OPCO Santé peut vous offrir selon la taille de votre établissement, votre branche d'appartenance et le taux de la contribution versée.

(1) Plan de développement des compétences. (2) Comité social et économique : obligation pour les entreprises de plus de 50 ETP. (3) Cet outil est actuellement disponible pour les adhérents versant une contribution conventionnelle.